

Rentrée... masquée !



Rentrée... masquée !

Avant la pause estivale, au cœur de cet été 2020 si particulier, nous laissons comme message altruiste cette consigne en forme de souhait « *Prenons soins les uns des autres !* » ([Edito du 16 juillet 2020](#)) ... En souhaitant de bonnes vacances aux entreprises, nous rappelions l'importance du respect des gestes dits « barrières » pour vaincre ce satané virus. Promesse était laissée, en sus, de nous retrouver début septembre...

Nous y voilà !

En cette rentrée, le virus circule toujours et il est dangereux pour nous et nos proches. Il demeure impératif de rester vigilant face à l'épidémie de la Covid-19. Et c'est toujours et encore davantage de l'engagement de chacun d'entre nous que dépend la santé de tous, mais également la

possibilité de reprendre le cours de nos vies. Certes, et relativisons aussi, ce n'est pas la première fois que frappe une épidémie. Nous l'avons déjà écrit. Les superlatifs catastrophistes de nos « spécialistes » de *l'info en continue* ne doivent pas faire oublier qu'à l'échelle de l'histoire de l'humanité, dans les annales des civilisations, les pandémies ont frappé beaucoup plus durement encore qu'aujourd'hui. « *Ce n'est pas la première fois qu'une épidémie se répand à l'échelle du monde connu... Bien avant le coronavirus ou le sida, la peste au XIVème siècle prit le bateau en mer Noire, la rougeole et la syphilis se croisèrent dans l'Atlantique avant qu'au XIXème siècle le choléra puis les gripes circulent au rythme de la vapeur* » comme le rappelle le mensuel « *L'Histoire* » (N°475-septembre 2020) au titre plus qu'évocateur et au contenu riche d'enseignements « *Comment une pandémie change le monde ?* ». On y découvre que ce virus que nous subissons est bien loin d'être aussi redoutable que ceux des épidémies précédentes. « [...] *Pas de ville rayée de la carte, pas d'amoncellements de cadavres, tordus et noircis, aux portes des villages, une létalité somme toute modérée et qui de surcroît, par une inhabituelle clémence de la divinité, épargn[e] les enfants* » (« *L'Histoire* » *op. cit.*)

Toutefois, au XXIème siècle, dans ce contexte d'une économie mondialisée, où les échanges et les flux économiques mais aussi culturels, sont planétaires, on constate les dégâts que les mesures prises pour endiguer le fléau du Covid19 provoquent. Les deux mois de confinement imposés en France ont fait apparaître les failles d'un système dit mondialisé ; ils ont révélé la fragilité de certains secteurs économiques mettant en lumière la primauté d'autres ; il a soudain réactivé cet État qu'on n'osait plus qualifier de « Providence » que nos chantres libéraux avaient voué aux gémonies ; il a même réussi à transformer (non sans résistances) cette Union européenne des marchands en un conglomérat de solidarité financière ! Un exploit ... L'adage si souvent vérifié mais bien tenace du *Nécessité fait loi !*

Mais il a surtout mis en évidence l'absolue nécessité du maintien d'une vigilance de tous les instants. Elle se caractérise par l'utilisation d'un petit morceau d'étoffe, plus ou moins élaboré, que chacun doit porter... Etonnante ironie à l'ère de la digitalisation ou tout se « dématérialise » que cet humble objet qui fait tant débat quant à son utilisation, obligatoire ou non... Clin d'œil de brutale modestie rappelée à notre humanité souvent suffisante et méprisante par rapport aux leçons du passé !

Pour les entrepreneurs, pas de discussion : à compter du 1er septembre, le port du masque est obligatoire [dans les entreprises](#). Le "*Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs en période de Covid-19*" en fixe les modalités...

L'obligation du port du masque concernera les " espaces de travail clos et partagés " tels que les salles de réunion, les couloirs, les vestiaires, les bureaux partagés (les *open-spaces* dans la langue de Shakespeare).

En clair, le masque devra désormais être porté dans chaque lieu dans lesquels les salariés peuvent potentiellement se croiser. Les bureaux individuels ne seront pas concernés par cette

mesure - dès lors qu'une seule personne y serait présente, naturellement.

Mais comme à l'accoutumée, les choses ne sont pas simples...

Ainsi, dans des locaux avec « *une très bonne ventilation* », « *dans des grands volumes [...] à distance importante* » de ses collègues, ou « *si on a du plexiglas* », les salariés pourront, « *à certains moments de la journée, retirer le masque [mais] dans les circulations, les salles de réunion, il faut porter le masque* », a précisé Elisabeth BORNE, ministre du Travail le 31 août dernier... Tout sera donc question d'appréciations... De quoi ne pas rassurer salariés et employeurs à la veille d'une rentrée qui s'annonce chaotique sur le plan sanitaire. Les entreprises restent, en effet, les principales vectrices du virus, regroupant environ un quart des foyers de contamination. N'aurait-on pas gagné, là encore, à la clarté d'une position : « Port obligatoire partout dans l'entreprise ». Point. A défaut, et au regard des atermoiements de la Ministre, il est vraisemblable que des contentieux surgissent entre salariés et chefs d'entreprise, voire entre l'administration chargée du contrôle et l'entreprise sur l'appréciation du droit ou pas à enlever le masque ! Sur ce sujet des obligations de sécurité sanitaire, comme sur bien d'autres, le gouvernement dans sa lutte difficile donnerait avantage à toutes et tous de ne pas avancer... masqué !

Philippe BONNEAU